

DATE DE CONVOCATION : 30 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE : 30 novembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART. Mme ROUSSELLE. M. DUCROCQ. Mme BINET. M. DAMBRICOURT. Mme BECQUET. M. VANPOPERINGHE. Mme SCOTTE. M. COURTIN. Mme SOLTYSIAK. M. REVILLON. Mme DELHAYE. M. BUCKMAN. M. CHARLEMAGNE. Mme CADET. M. PENEZ. Mme MARQUAND

ABSENTS : Mme CABRE (procuration à M. BUCKMAN). M. ODIEVRE (excusé). Mme WUYTS (procuration à Mme BINET). M. BLIN (procuration à Mme MARQUAND). M. MARIE (procuration à M. PENEZ)

N°7826 TARIFS 2023 DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

Le Conseil,
Sur proposition de la commission des finances,
Après délibération et vote, à l’unanimité,
Fixe ainsi qu’il suit les tarifs des services publics municipaux applicables en 2023 :

SALLES ET MATÉRIEL – DROITS DE LOCATION 2023

1) ESPACE ST-GILLES

GRANDE SALLE

	Jusque 20 Heures	Au-delà de 20 Heures
Habitant de WATTEN	375 €	475 €
Extérieur	550 €	700 €

Indemnité de chauffage : 40 € pour les locations comprises entre le 1^{er} octobre et le 15 avril.

Caution à déposer avec la convention de location : 550 €

Si cuisine, ajouter 160 € à la location et une caution supplémentaire de 260 €.

SALLE MOYENNE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 
ID : 059-215906470-20221212-7826-DE

	Jusque 20 Heures	Au-delà de 20 Heures
Habitant de WATTEN	160 €	240 €
Extérieur	250 €	350 €

Indemnité de chauffage : 20€ pour les locations comprises entre le 1^{er} octobre et le 15 avril.

Une caution d'un montant de 320 € est à déposer avec la convention de location

Décide que la moitié du droit de location sera à verser lors de la réservation. Ce « droit de réservation » restera acquis à la Commune en cas d'annulation sauf cas de force majeure.

Dit que le tarif de remplacement du matériel cassé ou perdu fixé dans la délibération N°7402 du 23/11/2015 reste applicable en 2023.

2) SALLE MICHELLE LECOQ

- Le tarif de location aux adhérents du club des aînés est fixé à 110 € pour une occupation jusque 22 heures.
- Pour les autres locations, le tarif 2022 est fixé comme il suit :

	Jusque 20 Heures	Au-delà de 20 Heures
Habitant de WATTEN	160 €	240 €
Extérieur	250 €	350 €

Indemnité de chauffage : 20€ pour les locations comprises entre le 1^{er} octobre et le 15 avril.

Une caution d'un montant de 320 € est à déposer avec la convention de location.

DROITS FUNÉRAIRES – ANNÉE 2023

* Concession cimetière

- 15 ans 25 €/m²
- 30 ans 36 €/m²
- 50 ans 95 €/m²

* Case columbarium cimetière

- 25 ans 460 €
- 50 ans 920 €

* Espace cinéraire

- cave urne 30 ans 820 €
- case columbarium 30 ans 510 €

Décide que le produit des concessions, cases columbarium et caves urnes sera intégralement versé au budget communal, à compter du 01/01/2022

* Exhumation et réinhumation immédiate : 50 €

* Caveau d'attente : 0.50 €/jour (si occupation supérieure à 3 mois)

DROITS DE PLACE 2023

- Taxi : 90€/an
- Droit de place – marché hebdomadaire : 0,55 €/mètre linéaire
- Droit de place – ducasse : gratuit
- Friterie ou Pizzeria : 3.80 €/jour (sans électricité) – 8.00 €/jour (avec électricité)

- Camion (droit payable lors de la demande de stationnement) : 40 €
 - Terrasse 13 €/m² et par an
 - Aire de camping-cars : 6 €/jeton
 - Stationnement de cirque : caution de 235 € (à déposer avant toute installation)
-

DROITS DIVERS – ANNEE 2023

- 2^{ème} duplicata livret de famille : 15 €
- Droit d'entrée au moulin : 1 € (pour les personnes de plus de 14 ans)
- Droit d'entrée au Musée des Archers : 3 € (visiteur isolé de + de 16 ans)
2 € (groupe de 10 ou + visiteurs)

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 059-215906470-20221212-7826-DE

